

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **12 (1867)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On recommande une conduite honnête envers les citoyens et leurs propriétés. Chaque soldat, qui a à cœur l'honneur et la bonne réputation des milices suisses, fera lui-même la police envers ses camarades qui pourraient momentanément s'oublier.

Tous les chefs de corps et les officiers sont rendus responsables de la stricte exécution de ces règles. Toute infraction entraînera des peines à subir après le rassemblement de troupes.

Berne, septembre 1866.

Le commandant du rassemblement de troupes,
(Signé) J.-C. MEYER, colonel fédéral.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, 19 décembre. (*Corresp. part.*) — Comme d'habitude le Département militaire met à la disposition des cantons pour des cours d'équitation quelques Pégases de la régie de Thoune, dont il ne sait que faire en hiver ; ils ne doivent travailler que trois heures par jour, avec repos complet le dimanche ; avoir les rations réglementaires de l'art. 178 portées, dans la seconde moitié du cours, jusqu'à 10 liv. de foin, 10 liv. d'avoine et 10 liv. de paille par jour ; un palefrenier fédéral par quatre chevaux devra aussi être mobilisé. Toutes les conditions sont énumérées dans une circulaire du 8 décembre écoulé.

A la même date le Département a aussi avisé les cantons de veiller à ce que les carabines d'ordonnance actuellement en ouvrage chez les armuriers puissent être directement confectionnées au système de chargement par la culasse Millbank-Amsler.

Par circulaire du 10 décembre le Département cherche à calmer les impatiences des administrations cantonales réclamant à grands cris le tableau des écoles fédérales de 1867, pour organiser les leurs. Ce tableau rencontre quelques difficultés d'élaboration par le fait qu'il dépend du budget, qui, lui, dépend des délibérations actuelles de l'Assemblée fédérale. Il y aura, dit-on, divers changements aux services habituels, surtout en ce qui concerne l'école centrale, qu'il serait question de transformer plus ou moins en rassemblement de troupes. Vous pouvez bien penser qu'avec les 500 mille francs votés par les Chambres il n'y a pas de quoi aller bien loin en matière de grandes concentrations. La première idée avait été de réunir sous la tente, dans les environs d'Echallens, l'effectif de deux divisions, à savoir la plus grande partie de la division Bontems, une partie de la division de Salis, et d'autres fractions encore, le tout sous les ordres du colonel Herzog ; mais cette idée a dû être abandonnée, et une autre combinaison est en train de s'élaborer.

Depuis le nouvel-an, M. Fornerod, comme président de la Confédération, passe au Département politique, et remettra le Département militaire au nouveau conseiller fédéral M. le colonel Welti, d'Argovie. On se félicite généralement de cet excellent choix, qui va en outre donner pleine satisfaction à MM. les partisans du chef d'état-major à la zuricoise dont il a été tant question ces jours-ci ; mais on ne saurait présenter à M. Welti de meilleurs vœux de bonne année que de le voir marcher sur les traces de ses deux prédécesseurs.

Zurich. — On annonce que M. le colonel Ziegler a donné sa démission de membre du Conseil d'Etat du canton de Zurich. Cette résolution de l'honorable

colonel de se retirer complètement des affaires publiques a péniblement impressionné ses nombreux amis zuricois et autres de la Suisse, car malgré quelques différences de points de vue, on ne saurait oublier les bons services rendus au pays par M. le colonel Ziegler dans sa longue carrière militaire et politique.

M. le major fédéral Paul Cérésolle qui, en sa qualité de membre du Conseil d'Etat du canton de Vaud, était sorti en 1863 de l'état-major fédéral, ayant donné sa démission de la susdite autorité, a repris le rang qu'il occupait dans cet état-major.

M. Cuénod, capitaine à l'état-major fédéral du génie, a demandé sa démission de la place de Directeur des travaux de fortification. Le Conseil fédéral lui a accordé sa demande avec remerciements de ses services et a désigné pour le remplacer M. Jules Dumur, de Lutry (Vaud), lieutenant à l'état-major fédéral du génie.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 14 décembre, M. *Garin*, Auguste, à Yverdon, 1^{er} sous-lieut. médecin-adjoint.

Le 15, MM. *Jaccard*, Arthur, à Ste-Croix, 2^d sous-lieutenant du centre n° 3 du 112^e bataillon, R. F. ; *Von Gunten*, Charles, à Yverdon, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 5, R. C. ; *Dubochet*, Alois, à Montreux, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 62, R. F. ; *Moreillon*, Gustave, à Bex, 2^d sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 73, R. F. ; *Borgeaud*, François-Emile, à Pully, 1^{er} sous-lieutenant porte-drapeau du 45^e bataillon, E. ; *Constançon*, Alfred, à Yverdon, capitaine du centre n° 1 du 46^e bataillon, E. ; *Moulinié*, William, à Aigle, 1^{er} sous-lieutenant vétérinaire ; *Coulin*, Ed.-Henri, à Montreux, 1^{er} sous-lieut. vétérinaire.

Le 18, M. *Maire*, Abram-David, à Vaulion, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 26^e bataillon, E.

Le 21, M. *Meigniez*, Chs, à Yverdon, lieut. de la comp. de carabiniers n° 4, R. C.

Le 22, M. *Chavannes*, Edouard, à Lausanne, 2^d sous-lieutenant de la batterie attelée n° 50, R. F.

Le journal italien *l'Opinione* a reçu la déclaration suivante du général A. La Marmora, dont on nous demande la reproduction :

Quoique traqué à plusieurs reprises d'accusations calomnieuses de la presse pour la part que j'ai prise à la conduite de l'armée dans les opérations de la dernière guerre je n'ai cru ni convenable ni digne de répondre à de telles attaques, contre lesquelles ma conscience me couvrait suffisamment. J'espérais et j'espère encore que les discussions dont le Parlement sera probablement le théâtre m'auraient fourni l'occasion de me justifier d'une manière complète et devant un tribunal compétent.

Mais je ne puis garder le silence à l'égard d'une assertion que je lis dans un ouvrage de M. Rustow qui vient de me tomber entre les mains : *La guerre de 1866 en Allemagne et en Italie*, partie 5^e, page 593. Il y est dit qu'ensuite de la bataille de Custozza j'aurais envoyé aux deux généraux Cialdini et Garibaldi les télégrammes suivants : « Désastre irréparable. Couvrez la capitale » et : « Désastre irréparable. Couvrez Brescia. » Cette assertion est complètement fausse. Jamais je n'ai pensé, ni dit, ni écrit, ni télégraphié que le résultat de l'affaire de Custozza fût un désastre, et encore moins un désastre irréparable ; jamais je n'ai émis d'ordres dans cet esprit. Je peux au contraire prouver tout l'opposé avec des documents en mains.

Cette affirmation du sentencieux professeur et critique d'art et d'histoire militaire contemporaine peut aller avec les milliers d'inexactitudes dont la partie descriptive de son travail est remplie, ce que peut facilement apprécier quiconque a pris part aux opérations, ou les a simplement suivies dans les documents et rapports officiels.

Le général d'armée,

(Signé) ALFONSE LA MARMORA.

Florence, 16 décembre 1866.

